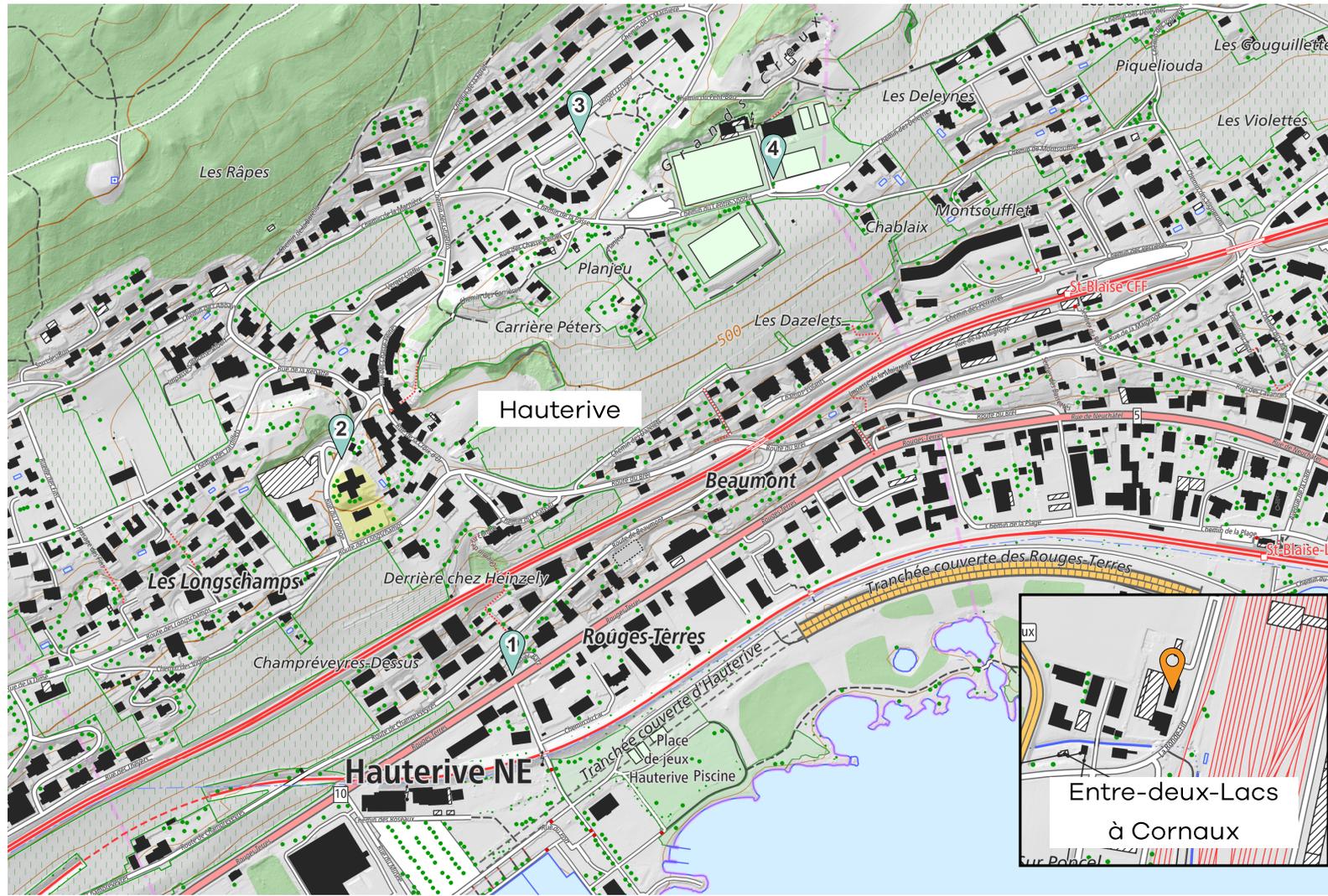




2024

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Ecopoint  Déchèterie

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



Hauterive

**vadec**  
Réseau de valorisation  
des déchets - Arc jurassien

# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Mon/mes **CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE**

Voir le plan d'implantation ci-contre. Uniquement des sacs 17, 35, 60 litres. PAS DE SACS 110 LITRES.

### **Mes ÉCOPOINTS (voir plan)**

- 1 - Ch. du Lac** : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, textiles et chaussures
- 2 - Rue du Collège** : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, textiles et chaussures
- 3 - Verger l'Ecuyer** : Verre, Papier, carton, boîtes de conserve, alu, textiles et chaussures
- 4 - Centre sportif** : textiles et chaussures.

### **Ma DÉCHÈTERIE**

Déchèterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs, La Ronde-Fin 21 à Cornaux : **tous types de déchets ménagers recyclables**

**Horaires d'ouverture**: le lundi: Fermé, le mardi et le jeudi (non stop) 9h00-18h00, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 8h à 13h.

**Fermeture de la déchèterie en 2024** : Se référer au site [www.chatellenie-de-thielle.ch](http://www.chatellenie-de-thielle.ch) ou au 032.757.10.03.

## **CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

J'utilise obligatoirement pour mes déchets ménagers non recyclables, un sac officiel (Neva) en vente dans les commerces, à l'administration communale uniquement 35 litres.

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

## **Contact et infos**

### **Administration communale**

José Bourquin  
Rebatte 1 Administration/Facturation  
2068 Hauterive  
032 756 97 20 heures de bureau  
[jose.bourquin@ne.ch](mailto:jose.bourquin@ne.ch)  
[www.hauterive.ne.ch](http://www.hauterive.ne.ch)

## **TRI À LA SOURCE**

Lors de vos achats... profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.. choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...) autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

## **Info déchets**

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)

# Déchets organiques

Nos poubelles contiennent encore trop de déchets organiques. Ils se composent de près de **90% d'eau** et l'incinération ne constitue pas une solution adaptée au traitement de ce type de déchets.

## Le bon réflexe

- installer un compost dans votre jardin
- placer un petit bidon vert pour déchets organiques dans votre cuisine ou sur votre balcon
- demander à votre gérance d'installer un conteneur à déchets verts devant l'immeuble

## Pourquoi trier?

Les déchets organiques **compostés** fournissent un **terreau de très bonne qualité** qui améliore l'état du sol. Les déchets **méthanisés** fournissent de l'**électricité** et/ou du **biogaz** et des sous-produits réutilisables comme le compost.

## Comment et où?

Chaque commune organise différemment la collecte des déchets verts sur son territoire. Le **mémento déchets** précise le système en place dans la **commune**: collecte au porte-à-porte, conteneurs à disposition à différents emplacements dans la localité, composts de quartier, etc.

## Ce qu'ils deviennent

Dans le canton, les déchets organiques sont **principalement compostés**: dans de petites installations de compostage en andains ou à la compostière de VADEC à La Chaux-de-Fonds. Le compost est ensuite **utilisé en agriculture** et/ou **redistribué aux particuliers**. Environ la moitié de ces déchets collectés par les communes sont traités dans des compostières extra-cantoniales: la compostière de la Plaine de l'Orbe à Chavornay et la compostière Haldimann à Sugiez.

Une partie des déchets de restauration est traitée dans une installation de méthanisation agricole à Fleurier qui fait partie du [Réseau Biodéchets Neuchâtelois](#).

# Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une  
campagne propre !**





# Comment bien trier ?



**Ordures ménagères SacNEVa**  
A déposer dans les conteneurs enterrés selon plan au verso.  
Uniquement des sacs 17, 35 ou 60 litres.  
PAS DE SACS 110 LITRES.



**Verre**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Aux Ecopoints de la Rue du Collège et du Chemin du Lac.  
Au Verger l'Ecuyer 7.



**Aluminium et boîtes de conserve**  
Aux Ecopoints de la Rue du Collège, du Verger l'Ecuyer 7 et du Chemin du Lac.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Dépouilles d'animaux**  
Centre collecteur Montmollin  
032 731 12 85.  
Cremadog à Montmollin 032 731 20 30.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Pas de tournée communale.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
L'atelier Phénix au 032/717 78 90 se charge du transport, moyennant rétribution. Minimum Fr 50.-.



**Huiles minérales et végétales**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Ne jamais jeter dans la cuvette des WC.



**Appareils électriques et électroniques**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Par les points de vente.  
Fondation SENS, [www.erecycling.ch](http://www.erecycling.ch),  
043/255.20.00.



**PET**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Par les points de vente.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Piles et accumulateurs**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Par les points de vente.



**Déchets spéciaux des ménages**  
Produits toxiques. Aux points de vente.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Peinture, détergents, décapants etc. NE JAMAIS jeter dans les WC, lavabo ou autres canalisations.



**Médicaments**  
Retour aux pharmacies.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Par les points de vente.  
Fondation SENS, [www.erecycling.ch](http://www.erecycling.ch),  
043/255.20.00.



**Pneus**  
Place officielle Bois-Rond - Corcelles.  
Par les points de vente.



**Textiles et chaussures**  
4 emplacements sont à disposition :  
au centre sportif, aux Ecopoints Chemin du Lac, Verger l'Ecuyer 7 et à la Rue du Collège.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Vaisselle (porcelaine)**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Papier et carton**  
Aux Ecopoints de la Rue du Collège et du Ch. du Lac.  
Au Verger l'Ecuyer 7.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Déchets encombrants combustibles**  
Pas de tournée communale.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
L'atelier Phénix au 032/717 78 90 se charge du transport, moyennant rétribution. Minimum Fr 50.-.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
Par les points de vente.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
Par les points de vente.  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Sagex**  
Dans les sacs officiels ou si gros déchets, avec les encombrants à la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Bois**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
Déchets non recyclables à mettre dans un sac poubelle officiel, à déposer dans les containers enterrés selon plan au verso.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les déchèteries ou les centres commerciaux.  
Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.

## Les types de déchets



**Cendres de bois**  
Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises plusieurs jours. Une fois refroidies à mettre dans un sac à ordures officiel.



**Berlingots / Briques à boissons**  
Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés. A déposer dans un sac à ordures officiel puis dans les containers enterrés selon plan au verso.



**CD**  
A la déchèterie de l'Entre-deux-Lacs.  
Par les points de vente.



**Plastiques agricoles**  
Filière professionnelle ou dans les conteneurs d'entreprises.



**Aérosols**  
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si métal ou alu dans la benne correspondante aux Ecopoints de la Rue du Collège et du Ch. du Lac, sinon sac à ordures officiel.

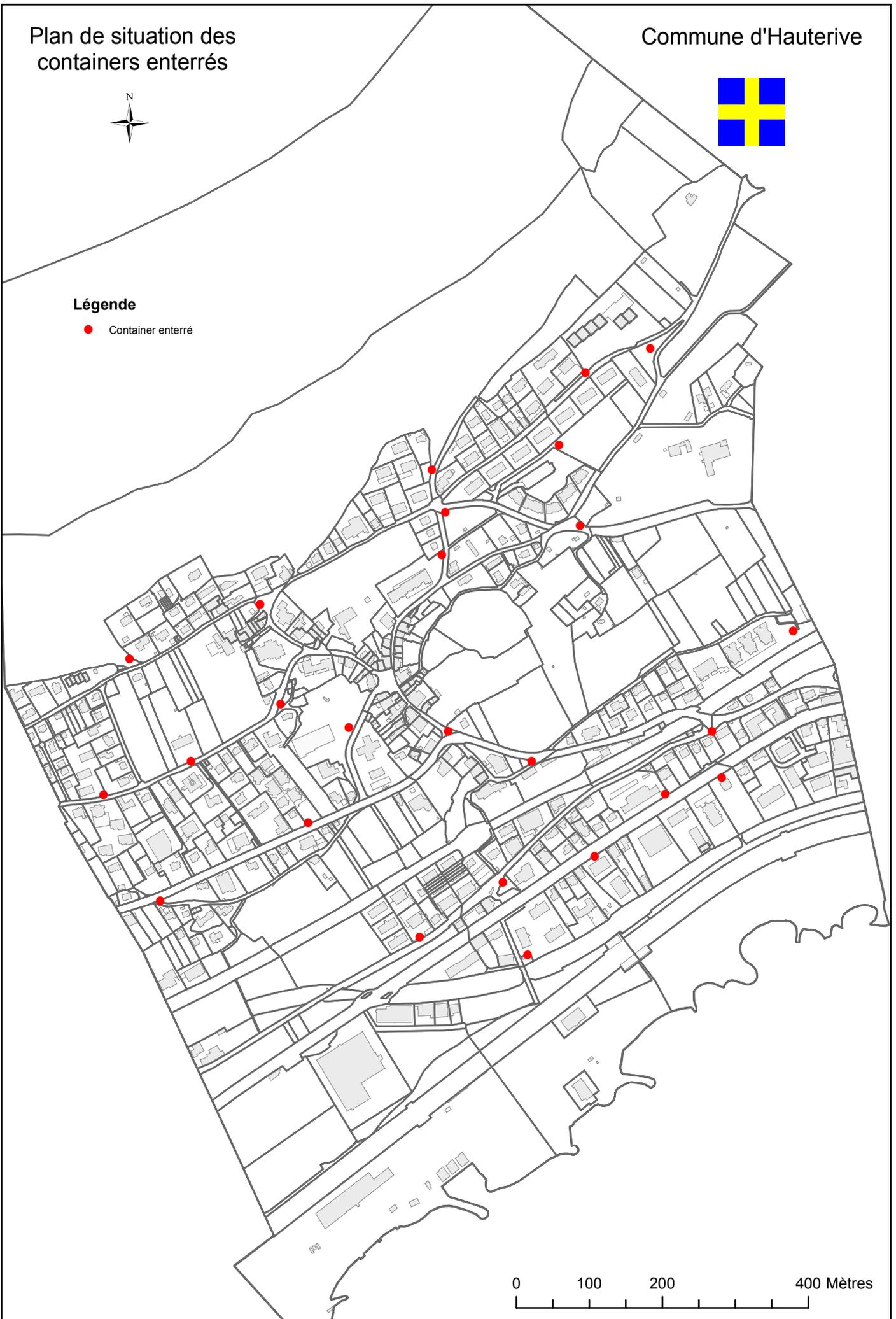
# Plan de situation des containers enterrés

Commune d'Hauterive



## Légende

- Container enterré



## Complément d'informations

### Déchets urbains incinérables :

Les déchets pour lesquels il n'existe pas de collecte sélective sont à mettre dans des sacs taxés et à déposer en tous temps dans les containers enterrés près de chez vous. Voir le plan ci-joint.

**Uniquement dans des sacs de 17, 35, 60 litres. Pas de sacs 110 litres**

### Déchets verts : Tournée de ramassage LE VENDREDI UNIQUEMENT LES DECHETS CI-DESSOUS

Taille, gazon, feuilles, fruits, légumes, fleurs, plantes, épluchures, etc...

**Sont interdits :** déchets cuits de viande, de poissons. Litière pour animaux de compagnie. A éliminer uniquement avec les ordures ménagères dans les sacs taxés.

En priorité, à composter individuellement chez soi

Pas de déchets verts dans des sacs plastiques ou autres récipients

**IMPORTANT : Les déchets verts qui ne seront pas dans des containers spécifiques (140,240,770 et 800 litres) ne seront plus récoltés. Exception : Des branchages en fagots de 1 mètre**

**Déchets verts : tournée supprimée le Vendredi Saint 29 mars 2024**

### **Tournée de ramassage du vieux papier :**

Les samedis 9 mars, 8 juin, 19 octobre 2024

### **Les emballages plastiques :**

Les plastiques d'emballages d'aliments et autres denrées sous vide sont à mettre dans les ordures ménagères incinérables.

## Plus de détails

Horaires de la déchèterie de l'Entre-deux- Lacs

**032.757.10.03**

**[www.chatellenie-de-thielle.ch](http://www.chatellenie-de-thielle.ch)**

Possibilité de commander des cartes de la déchèterie  
(voir démarche auprès de l'administration communale au 032.756.97.46  
ou [hauterive@ne.ch](mailto:hauterive@ne.ch))

## **Infractions**

Toute personne ne respectant pas ces directives sera sanctionnée selon l'arrêté du Conseil communal.  
La Commune est compétente pour sanctionner les contrevenants à la loi concernant le traitement des déchets et à son règlement d'application.

Le Conseil communal